REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

AUTORITE AERONAUTIQUE

Le Directeur Général

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

The Director General

CIRCULAIRE N°2026.054/C/CCAA/DG/DSA

INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS REQUIS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES D'INFORMATION AERONAUTIQUE

Version 1.0

TABLE DES MATIERES

1. Introduction 3

1.1. Objet 3

1.2. Champ d'application 3

1.3. Historique des modifications 3

1.4. Exigences 3

1.5. Documents de référence 3

2. Définitions et abréviations 3

2.1. Définitions 3

2.2. Abréviations 4

3. Locaux, matériels et équipements d'un AISP 4

3.1. Dispositions à Prendre par le fournisseurs AIS 4

3.2. Locaux du bureau central, d'un organisme AIS d'aérodrome/hélistation et d'un bureau NOTAM ou NOF 4

3.3. Matériels et équipements de travail 5

3.3.2 Bureau central du service AIS 5

3.3.3 Bureau NOTAM ou NOF 5

3.3.4 Organisme AIS d'aérodrome/hélistation 6

3.4. Validation de logiciels et équipements 6

3.5. Emplacement et accès à un organisme AIS d'aérodrome/hélistation 7

4. Contact 7

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

1. INTRODUCTION

1.1. Objet

(1) La présente Circulaire a pour objet de fixer les installations, équipements et outils requis pour la fourniture des services d'information aéronautique

(2) Elle couvre les installations et les différents outils (manuels et automatisés) utilisés pendant la fourniture de services d'information aéronautique.

1.2. Champ d'application

(1) La présente circulaire s'applique à tout fournisseur de services d'information aéronautique établi au Cameroun ou fournissant des services pour le compte de l'Etat du Cameroun.

1.3. Historique des modifications

Indice modification		Date		Motif(s) de la modification
Version	Révision	Issue	Effectivité	
01	00	21/10/2026	Dès approbation	Création initiale

1.4. Exigences

(1) Règlement d'exécution N°141/26/CEMAC/C/P/REX-ECANS Etablissant les exigences communes applicables aux fournisseurs de navigation aérienne.

(2) Règlement d'exécution N°143/26/CEMAC/C/P/REX-AIS Etablissant les exigences techniques applicables aux services d'information aéronautique (AIS) fournis dans les Etats membres de la CEMAC.

1.5. Documents de référence

(1) Manuel des services d'information aéronautique – Manuel AIS, ICAO Doc 8126), Septième Edition (2022).

(2) Guide des AAMAC relatif aux équipements, installations et systèmes requis pour la fourniture des services de l'information aéronautique.

2. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

2.1. Définitions

(1) **Fournisseur de services de l'information aéronautique (AISP)** : Organisme fournissant des services de l'information aéronautique.

(2) **Service d'information aéronautique (AIS)** : Service chargé de fournir, dans une zone de couverture définie, les données aéronautiques et les informations aéronautiques nécessaires à la sécurité, à la régularité et à l'efficacité de la navigation aérienne.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

2.2. Abréviations

(1) **AIS** Service d'information Aéronautique

(2) **CCAA** Cameroon Civil aviation Authority

3. LOCAUX, MATERIELS ET EQUIPEMENTS D'UN AISP

3.1. Dispositions à Prendre par le fournisseurs AIS

(1) Le fournisseur AIS doit prendre un certain nombre de dispositions liées aux équipements, aux installations et à son système opérationnel afin de garantir la sécurité du service rendu. Il s'agit entre autres :

(a) d'établir une description des installations et de l'environnement de travail dédiés à la fourniture des services AIS ;

(b) d'établir une description des équipements affectés à chaque poste de travail;

(c) d'établir une description des équipements et installations hors poste de travail ;

(d) d'établir une description des installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail (salle de repos, toilettes, climatisation, humidité etc.) ;

(e) d'établir une description des moyens matériels utilisés pour la production des services AIS ;

(f) de disposer des postes de travail en nombre suffisant ;

(g) de disposer d'un plan pour le remplacement rapide des équipements défectueux ; et

(h) de préciser des dispositions sur la maintenance des installations et des équipements AIS.

3.2. Locaux du bureau central, d'un organisme AIS d'aérodrome/hélistation et d'un bureau NOTAM ou NOF

(1) Les locaux aménagés d'un bureau central du service AIS, d'un bureau NOTAM et d'un organisme AIS d'aérodrome/hélistation sont conformes aux exigences présentées dans le tableau ci-après et prendre en compte les dispositions des principes des facteurs humains :

Occupants	Espace en m^2	Aménagement/Commodité
3–6	28 – 93+	Éclairage, climatisation, chaises de bureau ergonomique, bureaux et accessoires de bureau nécessaires, insonorisation au besoin, sanitaire, espace de repos, alarme d'incendie et extincteurs, etc.
1–2	14	

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

3.3. Matériels et équipements de travail

(1) Le bureau central du service AIS, le bureau NOF et l'organisme AIS d'aérodrome/hélistation doivent posséder au minimum, outre le mobilier et les accessoires de bureau nécessaires, les moyens et équipements spécifiés dans les parties ci-après.

3.3.2 Bureau central du service AIS

(a) ordinateurs de bureau pour chaque poste ;

(b) imprimante ;

(c) connexion internet stable ;

(d) photocopieur ;

(e) installation de télécommunication du service fixe aéronautique ;

(f) lignes téléphoniques interne et externe ;

(g) horloge synchronisée ;

(h) outils de centralisation des données et informations ;

(i) outils de vérification et de validation données et informations ;

(j) outils de traitement des données et informations ;

(k) outils de diffusion des informations ;

(l) outils de conservation et d'archivage des données et informations.

3.3.3 Bureau NOTAM ou NOF

(a) imprimante/photocopieuse pour la production des informations aéronautiques ;

(b) dossiers et classeurs de fiches convenables ;

(c) installation de télécommunication du service fixe aéronautique ;

(d) ordinateur avec connexion Internet stable ;

(e) ligne téléphonique interne et externe ;

(f) horloge synchronisée précise, un horodateur, donnant tous deux l'heure UTC et, si nécessaire, une deuxième horloge, donnant l'heure locale ;

(g) cartes et documents de référence nécessaires pour consultation et pour le briefing pré vol ;

(h) outils de vérification et de validation des données et informations ;

(i) outils de traitement des données et informations ;

(j) outils de conservation et d'archivage de données et informations ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(k) outils utilisés pour la consultation et le briefing.

3.3.4 Organisme AIS d'aérodrome/hélistation

(a) comptoirs et tables de dimensions suffisantes pour la préparation des vols et l'étude des documents ;

(b) imprimante/photocopieuse pour la production des informations aéronautiques ;

(c) dossiers et classeurs de fiches convenables ;

(d) installation de télécommunication du service fixe aéronautique ;

(e) terminal d'ordinateur, une imprimante, une connexion internet stable ;

(f) ligne téléphonique interne et externe ;

(g) horloge synchronisée précise, un horodateur, donnant tous deux l'heure UTC et, si nécessaire, une deuxième horloge, donnant l'heure locale ;

(h) cartes et documents de référence nécessaires pour consultation et pour le briefing pré vol ;

(i) tableau d'affichage des produits d'informations aéronautiques (NOTAM, etc.) ;

(j) répertoire des numéros téléphoniques d'urgence ;

(k) plan quadrillé de l'aérodrome/hélistation ;

(l) outils de collecte des données et informations ;

(m) outils de vérification et de validation des données et informations ;

(n) outils de traitement des données et informations ;

(o) outils de conservation et de l'archivage données et informations ;

(p) outils utilisés pour la consultation et le briefing.

3.4. Validation de logiciels et équipements

(1) Pour garantir la fiabilité des données et informations aéronautiques fournies aux usagers de l'air à travers des logiciels et équipements utilisés dans la collecte et traitement des données aéronautiques, le fournisseur AIS doit mettre en place un mécanisme efficace comprenant au moins des actions ci-après :

(a) Contrôle des logiciels et équipements utilisés afin de déterminer les limites quant à leur utilisation en garantissant le niveau d'intégrité, de précision et de résolution ;

(b) Etablir la fréquence de contrôle et de mise à jour des logiciels ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(c) Etalonner les équipements de mesures ;

(d) Déceler le dysfonctionnement des équipements qui nécessiteront un remplacement

3.5. Emplacement et accès à un organisme AIS d'aérodrome/hélistation

(1) Pour faciliter la tâche aux usagers de l'air dans les préparations de vols, le fournisseur AIS doit prendre certaines dispositions, notamment :

(a) les organismes AIS d'aérodrome/hélistation doivent être situés au voisinage immédiat des autres services de vol d'aérodrome/hélistation près de l'aire de trafic et de préférence à proximité des organismes MET d'aérodrome/hélistation ;

(b) l'accès au service d'information avant le vol ne doit pas être subordonné à l'accomplissement de formalités douanières ou autres ;

(c) un plan indiquant l'emplacement de l'organisme AIS d'aérodrome/hélistation doit être spécifié sur l'aire de trafic et mis à la disposition des usagers de l'air à travers les publications d'information aéronautique.

4. CONTACT

(1) Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter ans.oversight@ccaa.aero.

(2) Toute proposition de modification de la présente circulaire est bienvenue et peut être soumise à l'adresse électronique ci-dessus.

Yaoundé, le 23 OCT 2026

Le Directeur Général,

Paule ASSOUMOU KOKI

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/